

# BULLETIN ANNUEL

2024



## *REGADES*







RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Madame, Monsieur,

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

**Votre participation est essentielle.** Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

## Le recensement de la population, comment ça marche ?

**Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025 sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet** qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



---

# LE MOT DU MAIRE

---

Chères Régadaises, chers Régadais,

En cette fin d'année, je tiens tout d'abord à présenter mes remerciements à l'équipe municipale pour son soutien et son engagement envers notre commune.

Je remercie également Mme Audrey PERALDI secrétaire de mairie présente à mes côtés tous les lundis matin, elle nous accompagne maintenant depuis plusieurs années...

Nous travaillons pour améliorer la qualité de vie de chacun et renforcer les liens afin de préserver l'essence même de notre village. Grace à nos efforts depuis de nombreuses années nous avons réalisé de nombreux projets qui ont bénéficié à tous.

Toujours soucieuse de préserver nos finances en ces temps difficiles. Nous clôturons l'année 2024 avec un excédent comme les années précédentes mais toutefois en gardant un œil attentif sur nos dépenses afin de ne pas endetter la Commune.

Mon souhait est de préserver une stabilité sur les taux de taxes foncières.

En cette période de célébrations et de réflexions, j'aimerais exprimer ma gratitude envers chacun d'entre vous. Continuons à avancer ensemble main dans la main, pour un avenir meilleur pour notre village et pour les générations futures.

Je vous présente en mon nom et celui des membres du conseil municipal de très joyeuses fêtes de Noël et une bonne année 2025 synonyme de paix, de bonheur, de santé et de prospérité.

Très bonnes fêtes

*Le Maire, Marlène GASTO*

---

# DONNEES PRATIQUES

---

## Informations mairie

Ouverture au public : lundi matin de 8h à 12h

Mme GASTO, Maire, reçoit tous les autres jours sur rendez-vous.

Le secrétariat est assuré par Madame Audrey PERALDI.

Tel /fax: 05.61.95.38.08

Mail: [regades@orange.fr](mailto:regades@orange.fr)

**A votre attention** : A partir du 02 janvier 2025, la messagerie de la mairie devient :  
[contact@mairie-regades.fr](mailto:contact@mairie-regades.fr)

## Diffusion des informations communales

Nous vous rappelons que toutes les nouvelles informations municipales (bulletins, notes sont consultables sur le panneau d'affichage de la Mairie ainsi que sur notre site:

<http://ville-de-regades.e-monsite.com/>

Afin de respecter la réglementation écologique (consommation de papier, encre, etc..) et faciliter la distribution de l'Information, bulletins, notes, inscrivez-vous directement sur le site ou le demander à la mairie.

## Rappel à la loi d'urbanisme

Conformément à la loi d'Urbanisme en vigueur et à fin de la respecter, nous rappelons que tous travaux de construction d'habitation nouvelle, annexe et/ou modifications doivent être soumis à une déclaration à la Mairie.

## Décès

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles ainsi qu'à leurs proches :

- à Mme DENCAUSSE pour le décès de son conjoint
- à M. OUSTRIC Sébastien pour le décès de sa mère



## Nouveaux habitants



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants :

Mr et Mme MAUCLAIR

Mr ARILLO et Mme BLANC

---

## FISCALITE

---

### Taxes foncières bâties et non-bâties

#### taxes foncières bâties

Commune	Commune	syndicat de communes	Intercommunalité	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxes GEMAPI
Taux 2023	29,63%	//	3,14%	0,249%	11,23%	0,331%
Taux 2024	30,22%	//	3,20%	0,240%	11,57%	0,365%

#### taxes foncières non-bâties

Commune	Commune	syndicat de communes	Intercommunalité	Taxes additionnelles	taxes spéciales	chambre agriculture	Taxes GEMAPI
Taux 2023	43,800%	//	14,200%	77,660%	0,912%	21,600%	1,220%
Taux 2024	44,670%	//	15,730%	77,660%	0,832%	22,000%	1,300%

**Ces informations sont sur votre dernier avis des taxes foncières 2024**

# RAPPEL DES INFORMATIONS DE L'ANNEE

## Ordures ménagères



Les jeudis matin à partir de 06h. Nous rappelons que les jours fériés celui-ci est reporté le lendemain ou la veille.

Toutes les personnes ayant donné leur adresse de messagerie à la mairie sont informés directement par mail.

## Éclairage public



Nous vous rappelons que pour des raisons économiques et énergétiques, l'éclairage public est éteint de 23h à 05 h du matin.

Un arrêté municipal a été pris par le Maire le 21 novembre 2022.

## Parcours de citoyenneté



### Parcours de citoyenneté

3 étapes obligatoires



1

L'enseignement  
de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)

2

Le recensement  
à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour  
certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

3

La Journée  
Défense et  
Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



# Avis d'enquête publique

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX COMMINGES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLUI INTERCOMMUNAL  
INFRACOMMUNAUTAIRE CŒUR ET PLAINE DE GARONNE ET  
L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES SUR LES  
COMMUNES D'ASPRET-SARRAT, LE CUING, LES TOURREILLES,  
SAINT-MARCET, PONLAT-TAILLEBOURG ET SAUX-ET-POMAREDE

Par arrêté n°2024-15, la Présidente de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de d'élaboration du PLUi intercommunal infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne et l'abrogation des cartes communales sur les communes d'Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Saint-Marcet, Ponlat-Taillebourg et Saux-et-Pomarède. Cette enquête publique a pour objectif la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne et l'abrogation des cartes communales sur les communes d'Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Saint-Marcet, Ponlat-Taillebourg et Saux-et-Pomarède

A cet effet,

Mr AZIMONT Michel a été nommé en qualité de Président de Commission d'enquête par le Tribunal Administratif de Toulouse, ainsi que ses deux membres titulaires Madame MILLAN Françoise et Madame REYREAU Evelyne, et son membre suppléant Monsieur CLARACO. La durée prévue de l'enquête publique est de 34 jours, du lundi 30 septembre 2024 à 9h00 au samedi 02 novembre 2024 à 12h00, sauf prolongation décidée par la commission d'enquête dans des conditions fixées à l'article L.123-9 du code de l'environnement.

Cette décision est portée à la connaissance du public au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête. L'avis sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges [www.coeurcoteaux-comminges.fr](http://www.coeurcoteaux-comminges.fr).

Le dossier complet du projet d'élaboration du PLUi intercommunal infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne, établi par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en format papier, en mairie de Saint-Gaudens et de Montréjeau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en format papier, en mairie d'Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg, Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède lors des permanences de la commission d'enquête telles que mentionnées à l'article 10
- un dossier dématérialisé sera également mis à la disposition du public dans les locaux des mairies de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg, Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Ce dossier dématérialisé sera également consultable sur le site Internet de la Communauté Cœur Coteaux Comminges (<https://www.coeurcoteaux-comminges.fr>)

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/plui-coeur-plaine-de-garonne>  
Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;  
Le commissaire-enquêteur recevra aux jours et heures d'ouverture suivants :

Semaine	Date	Lieu	Horaires
40-P1	L30 septembre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Aspret-Sarrat	14h à 17h
		Montréjeau	9h à 12h
		Montréjeau	9h à 12h
41-P2	V11 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Le Cuing	9h à 12h
		Montréjeau	14h à 17h
42-P3	J17 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Montréjeau	14h à 17h
		Les Tourreilles	9h à 12h

Semaine	Date	Lieu	Horaires
43-P4	S26 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Ponlat-Taillebourg	9h à 12h
		Montréjeau	14h à 17h
		Montréjeau	14h à 17h
44-P5	J31 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Saint Marcet	14h à 17h
		Saux-et-Pomarède	9h à 12h

Le public est invité à formuler ses observations de façon à faciliter une identification aisée des lieux mentionnés (références cadastrales, extraits cartographiques etc...)

Pendant la durée de l'enquête publique et uniquement, chacun pourra émettre ses observations, et propositions:

- sur un des registres d'enquête disponibles en mairie de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg, Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par courrier postal adressé à la mairie de Saint-Gaudens, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête PLUi Cœur et Plaine de Garonne, Rue de Goumetx, 31800 Saint-Gaudens
- par courrier postal adressé à la mairie de Montréjeau, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête PLUi Cœur et Plaine de Garonne, Place de l'Église 31210 Montréjeau
- Par courriel numérique.fr ; à l'adresse : [plui-coeur-plaine-de-garonne@mail.registre](mailto:plui-coeur-plaine-de-garonne@mail.registre)

En rencontrant un des commissaires enquêteurs membre aux dates et lieux de permanence mentionnées à l'article 10 du présent arrêté. Les observations déposées sur le registre d'enquête papier, les courriers papiers et messages électroniques seront régulièrement insérés dans le registre numérique.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête, y compris par courriel ou courrier, seront prises en considération. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 4, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête qui transmettra, sous 8 jours après leur réception, le procès-verbal de synthèse à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, laquelle disposera de 15 jours pour adresser à la commission d'enquête son mémoire en réponse.

A partir de la clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête transmettra, à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges dans un délai d'1 mois, son rapport et ses conclusions motivées.

La commission d'enquête transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par la commission d'enquête :

- dans les mairies de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg, Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède
  - au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges aux jours et heures habituels d'ouverture
  - sur le site internet de la communauté de communes. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges délibérera pour approuver le projet d'élaboration du PLUi intercommunal infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.
- Le dossier approuvé sera transmis au préfet de la Haute-Garonne.

La Présidente, Magali GASTO OUSTRIC

Approbation du PLUi prévue pour début 2025

# INFORMATIONS

## Ecole - cantine

### Situation

Date	2023 (7 enfants)	2024 (6 enfants)
Frais scolaires	9 793,14 €	12 394,53 €
Participation cantine	8 962,81 €	6 559,32 €
<b>total</b>	<b>18 755,95 €</b>	<b>18 953,85 €</b>

À noter que la commune doit obligatoirement régler l'entière participation de la cantine même si les enfants n'y déjeunent pas!

## Associations

- Association Communale de chasse Agréée de Régades « A.C.CA » Président: Sébastien OUSTRIC
- Association : Les Brandoniers de Régades « ETH HAR » Président: Antoine LAISNEY



## Dératisation / nids de frelons...

Si vous avez besoin d'information différents contacts sont disponibles en mairie.

## Espaces verts

Les espaces verts sont assurés par les agents de la Communauté de Communes. Nous les remercions pour leur travail accompli tout au long de l'année.

## Stretching postural en juillet et août



Nous remercions Mme Sandrine ROUCHEUX pour avoir continué de nous faire bénéficier cette année de cours gratuits d'initiation au stretching.

## Qi-gong



Nous remercions Mme Aude Guérolé de nous avoir fait découvrir gratuitement les bienfaits de la discipline ancestrale chinoise Qi-Gong.

## Décoration du village



Nous remercions également Mesdames Colette OSPITAL et Christiane FAGE pour leurs gentilleses. Tous les ans, leurs diverses fleurs plantées en face de l'église et au carrefour de la rue principale égaient notre village.



# Mise en place du contrôle d'accès en déchetterie

## DEMANDEZ VOTRE PASS



### Principe et fonctionnement

Un pass nominatif (QR code ou carte physique) gratuit est nécessaire pour accéder dans les déchetteries de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. Il doit être demandé par les usagers.

#### Déchetteries :

- Aurignac / Boussan
- Blajan
- L'Isle-en-Dodon
- Les Tourreilles
- Saint-Gaudens

### \* Pour qui ?

Uniquement les résidents et producteurs non ménagers (sociétés privées, collectivités, établissements publics, associations) du territoire de la Communauté de communes.

➡ Secteurs d'Aurignac, Boulogne-sur-Gesse, L'Isle-en-Dodon, Montréjeau, Saint-Gaudens  
+ commune de Thermes-Magnoac sur convention

### Pourquoi ce dispositif ?

Pour améliorer la gestion de ces sites et adapter leur fonctionnement aux besoins des usagers\* :

- sécurité améliorée avec une circulation fluidifiée
- usagers mieux accompagnés dans leur geste de tri grâce à une meilleure disponibilité des agents d'accueil
- coûts maîtrisés du fait de l'accès réservés aux seuls usagers du territoire
- tri renforcé pour donner une deuxième vie aux déchets

### Modalités pour demander le pass :

En ligne sur Internet

OU

Lors de permanences en déchetterie ou sur d'autres sites de la Communauté de communes, selon un planning

Demande en ligne et toutes les infos (Règlement, planning permanences...) :



Scan QR code ci-contre  
Lien : <https://bit.ly/4cAr2q2>  
[www.coeurcoteaux-comminges.fr/](http://www.coeurcoteaux-comminges.fr/)  
Vivre et bouger / Déchetterie



Nous vous informons qu'un « pass » d'accès nominatif par foyer ou structure sera bientôt requis pour tout dépôt en déchetterie. En effet, une courte période de tolérance est accordée pour faciliter la demande en ligne ou lors de permanences. Voir tableau ci-dessous. Pour ce faire, les usagers (particuliers et producteurs non ménagers) doivent effectuer une



## Permanences demande pass d'accès déchetteries SANS Rendez-vous

Lieux \ Dates	Novembre		Décembre	
<b>SAINT-GAUDENS</b> 15 rue de la République	<b>Judi 14</b> de 8 h 30 h à 12 h	<b>Judi 21</b> de 8 h 30 h à 12 h	<b>Judi 5</b> de 8 h 30 h à 12 h	
<b>DECHETTERIE SAINT-GAUDENS</b> Avenue Bouéry	<b>Judi 14</b> de 13 h 45 à 16 h 45	<b>Judi 21</b> de 13 h 45 à 16 h 45	<b>Judi 5</b> de 13 h 45 à 16 h 45	<b>Vendredi 13</b> de 8 h 30 à 11 h 30
	<b>Vendredi 29</b> de 8 h 30 à 11 h 30			



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges | 4 rue de la République | BP 78295 | 31886 Saint-Gaudens Cedex | Tél. 05 61 89 21 42 | [coeurcoteaux-comminges.fr](http://coeurcoteaux-comminges.fr)



## Falaise d'escalade

A l'instar des années précédentes, c'est avec un grand plaisir que cette année nous avons reçu de nombreux retours de satisfaction parvenu du public venu pratiquer l'escalade, des groupes d'enfants, différentes organisations associations ainsi que la gendarmerie.





## EVENEMENTS ET FETES

### Commémoration du 79ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945



Dépôt de gerbe au monument aux morts le dimanche 08 mai à 12h à l'occasion du 79<sup>e</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

### La fête du Brandon 2024

Le samedi 22 juin 2024 a eu lieu la fête du BRANDON 2024. Les Brandoniers de Régades et l'équipe municipale ont eu le plaisir de fêter avec vous le solstice d'été.

Contrairement à l'année dernière, le beau temps était au rendez-vous, nous permettant de passer une soirée magnifique, dans la joie et la bonne humeur, éclairée par le feu de joie du brandon.

Un grand merci à vous tous, Régadaises, Régadais, d'être venus aussi nombreux passer un bon moment de convivialité et de détente. Merci particulièrement à l'association « Les Brandoniers de Régades » qui a permis d'apporter un regain de force et de nouveauté à la fête du brandon.



## PREPARATION





## LE REPAS





LE BRANDON





## Le 20 juillet soirée animée avec la Goulotte Occitane



La Goulotte Occitane, bistrot itinérant de la région Commingeoise nous a fait le plaisir de venir chez nous place de l'église. Résolument tournée vers le territoire, la carte proposée est uniquement composée de produits de qualité issus de producteurs locaux (ou de la Région Occitanie pour les vins) qui défendent une agriculture raisonnée. Au menu, vin d'Occitanie, bières artisanales, charcuteries, fromages des Pyrénées et tartinades bio... pour le plus grand plaisir de vos papilles.





## Dépôt de gerbe du 11 novembre

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice de 1918, la commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France de la Grande Guerre à nos jours.

En présence des Régadaises et Régadais Madame GASTO a déposé une gerbe devant le monument aux morts, puis toute l'assemblée a respecté une minute de silence.



A la suite de la cérémonie nous avons partagé le pot de l'amitié.



---

## FIN 2024, DEBUT 2025

---

### A nos anciens



A nos aînés de 80 printemps et plus, la municipalité a le plaisir pour la fin d'année d'offrir un paquet cadeau de gourmandises.

### Galette des Rois dimanche 05 janvier



Afin de fêter ensemble la nouvelle année, c'est avec un très grand plaisir que nous vous invitons à venir partager un moment de convivialité à la salle des fêtes le dimanche 05 janvier 2025 à partir de 16h autour de la traditionnelle galette des rois. Nous vous attendons nombreux.

### Recensement de la population 16 janvier 2025

L'enquête de recensement de la commune aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février.

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à Mme Christine LAURENT agent recenseur qui passera à votre domicile pour l'enquête.

*Veillez trouver avec ce bulletin: Recensement de la population avec un courrier du Maire.*

### Association des Brandoniers de Regades

*Veillez trouver avec ce bulletin la lettre du Président, M Antoine LAISNEY*

***L'équipe Municipale***





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Madame, Monsieur,

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

**Votre participation est essentielle.** Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

## Le recensement de la population, comment ça marche ?

**Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025 sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet** qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.





## Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2025A001EC du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2025.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la direction régionale de l'Insee dont dépend la personne concernée et dont l'adresse figure sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr). Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers que vous pouvez contacter à l'adresse : Délégation aux Systèmes d'Information – 139, rue de Bercy Télédocus 322 – 75572 PARIS Cedex 12. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Pour plus d'informations : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), rubrique RGPD.



## **LES BRANDONIERS DE REGADES**

Régadaises, Régadais

Les Brandonnières et Brandoniers de Régades vous invitent à venir fêter le retour de la lumière le 21 décembre, (hé oui les jours rallongent) pour le solstice d'hiver, vous réchauffer autour du gros et beau brandon de 8 m fendu de 800 coins, et de bonnes boissons chaudes pour chauffer l'intérieur.

Cette année 2024 fut bien remplie pour notre association :

- brandon à Sauveterre de Béarn,
- Arbon,
- Estadens,
- journée des « fallaires » en Val d'Aran,
- présent au salon des Pyrénéennes avec un joli brandon de 8 mètres façonné par les Brandonnières de Régades avec 450 coins et brûlé le premier soir du salon. Un autre façonné sur le site pendant la durée du salon pour montrer la technique Régadaise si particulière que nous ont transmis nos deux maîtres brandoniers Maxime et José, savoir-faire qui fait de beaux brandons très appréciés du public et des communes qui veulent relancer la tradition des feux de solstice.

Notre association grandit avec de nouveaux adhérents qui pour certains viennent de communes voisines.

Bienvenus à Régades, n'hésitez pas à venir nous rejoindre et apporter vos envies, vos souhaits vos remarques et votre bonne humeur. Si vous voulez maîtriser la technique des Brandoniers de Régades et devenir les gardiens et les transmetteurs de cette belle tradition qui illumine nos villages du Comminges, de la Barousse et du Val d'Aran.

Merci à vous tous qui étiez présent pour la Saint-Jean toujours aussi nombreux, grâce à vous la fête en est que plus belle et nous reconforte.

Les Brandonnières et Brandoniers de Régades vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux chaleureux pour 2025.

***Les Brandonnières et Brandoniers de Régades***

Nous tenons à remercier Madame le Maire et son Conseil Municipal pour le soutien et l'aide qu'ils nous apportent, à Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la 5c pour leur partenariat et l'installation du chapiteau, à Raymond pour son bras mécanique fort apprécié pour lever les arbres, et la fourniture de beaux arbres à façonner, à la scierie SERVAT pour le sciage des plateaux de frêne, à Christiane pour le magnifique bouquet de fleurs qui embellit le haut du brandon, à Sébastien et l'ACCA de Régades pour ce bon sanglier à la broche, à Madame et Monsieur RIVIERE pour avoir fourni l'électricité, au groupe TRADADAC qui nous a fait danser et avoir animé cette soirée de musique Folk et Trad, et bien sûr merci à vous tous pour votre implication et votre aide à préparer, installer, décorer, ranger et nettoyer cette splendide fête.

Un grand merci à cette belle équipe de Brandonnières et Brandoniers dont je suis très fier.

***Antoine***